
Ouverture de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793) et lecture de la correspondance

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793) et lecture de la correspondance. In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 138;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_43864_t1_0138_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

revers ont souvent suivi de près nos triomphes et les dernières journées en fournissent encore de trop tristes preuves. Rossignol est rentré cette nuit dans Rennes avec une partie de son armée. L'ennemi a occupé le poste d'Antrain et nos troupes ne sont point encore ralliées. Boursault, qui part demain, vous donnera de plus amples détails, je n'ai pu encore en recueillir. Le courage des vrais républicains n'est point abattu, il ne le sera jamais. Mais l'audace des malveillants et des traîtres va renaître avec leur espoir.

« Salut et fraternité.

« POCHOLLE. »

CONVENTION NATIONALE

Séance au 6 frimaire, an II (mardi 26 novembre 1793).

(Mardi 26 novembre 1793.)

A l'ouverture de la séance, un secrétaire donne lecture de la correspondance (1).

La commune de Craponne, district du Puy, réunie en Société populaire, offre 76 paires de souliers pour les défenseurs de la patrie, félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

L'Assemblée décrète mention honorable de cette adresse et l'insertion au bulletin (2).

Suit un extrait de l'adresse de la commune de Craponne, d'après le Bulletin de la Convention (3).

La commune de Craponne, district du Puy, département de la Haute-Loire, réunie en Société populaire, félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste. Elle offre 76 paires de souliers pour les défenseurs de la patrie; elle attend, pour en faire l'envoi, qu'on lui indique une destination.

Renvoyé au comité des marchés.

La Société républicaine de Poitiers annonce que les progrès de la philosophie s'opèrent avec rapidité. « À notre voix, dit-elle, les signes de la superstition disparaissent, nos temples vont être purifiés, les bustes des victimes de la liberté remplaceront ces physionomies saintement ridicules, et toutes ces faces d'argent descendront humblement dans le creuset national, pour servir à défendre le droit du peuple contre la tyrannie. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Poitiers (2).

« Citoyens représentants,

« Les progrès de la philosophie s'opèrent avec une rapidité étonnante. Poitiers jadis le repaire du cagotisme est maintenant à la hauteur de la Révolution; l'aristocratie est à l'agonie, le fanatisme et la superstition expirent, l'hydre du fédéralisme n'existe plus que par le souvenir cruel du sang qu'il a fait répandre, le flambeau de la raison éclaire tous les cœurs, électrise toutes les âmes, enfin notre régénération politique s'est faite à pas de géants, les préjugés viennent se heurter et se briser aux pieds de la statue de la liberté. Déjà presque tous nos prêtres ont abjuré pour jamais le charlatanisme sacerdotal, ils ne veulent plus être que les apôtres de la liberté et les ministres de sa sainte morale; tous ont déposé publiquement sur notre bureau leurs lettres de prêtrise, production de l'orgueil et de l'ignorance, le peuple a applaudi avec enthousiasme; le bandeau de l'erreur et du mensonge qui couvrait ses yeux s'est déchiré, il a reconnu que la religion ne consistait que dans un vain appareil de cérémonies, que l'hommage digne d'être offert à l'Être suprême était la pratique de la vertu, et son culte le plus cher, l'amour de la patrie.

« A notre voix, les signes de la superstition disparaîtront, nos temples seront épurés, les bustes des victimes de la liberté remplaceront ces physionomies saintement ridicules, et toutes ces faces d'argent descendront humblement dans le creuset national. Instruments inventés pour égarer le peuple, ils lui serviront à défendre ses droits contre les tyrans couronnés, vainement ligués pour les lui ravir.

« Les sans-culottes composant la Société des Amis de la Constitution de 1793.

« MASSON, président; Adrien MARROT, secrétaire; MOUTON; RIGAUMIER, secrétaire; COUTURIER. »

La Société populaire de Châteaudun demande qu'il soit décrété que chaque commune dressera dans son enceinte un tableau où seront inscrits les noms de ses enfants morts au champ d'honneur, pour défendre les personnes, les propriétés,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 158.

(2) *Ibid.*

(3) *Bulletin de la Convention* du 6^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (mardi 26 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 158.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 829.